



AQÉSAP

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ÉDUCATRICES ET
ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS EN ARTS PLASTIQUES

IRÈNE SENÉCAL ET LES ASSOCIATIONS D'ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS EN ARTS PLASTIQUES

Suzanne Lemerise

Irène Senécal (1901-1978) est reconnue comme pionnière d'un nouvel enseignement des arts¹.



Photo de Irène Senécal
Entre les années 1950 et 1960

En effet, dans les écoles et les cours du samedi entre 1940 et 1960, elle a exploré de multiples moyens pour permettre à l'enfant de découvrir la liberté de créer. Ce ne fut pas facile pour Senécal de changer la tradition du dessin d'imitation et du dessin utile, disciplines qui prédominaient alors dans les programmes scolaires du Québec. Pour renforcer ses positions innovatrices, Senécal fit partie d'associations qui partageaient les mêmes objectifs qu'elle. En 1951, elle s'inscrivit à l'INSEA, la société internationale d'éducation par l'art, fondée en

Angleterre par Herbert Read. Elle fit partie de la « Child Art Council », fondée en 1955 par Anne Savage. Cette association québécoise bilingue regroupait une vingtaine de membres fervents défenseurs d'un enseignement centré sur l'expression créatrice de l'enfant. En 1959, la Société du Québec d'éducation par l'art (SQEA) remplaça la Child Art Council. Le nombre de membres issus des deux communautés linguistiques augmenta considérablement. Nous étions à l'aube de la Révolution tranquille et une volonté de changement balayait le Québec, particulièrement dans le domaine de l'éducation.

Irène Senécal, présidente de la section française de la SQEA, déposa le mémoire de l'association² à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (communément appelée Commission Parent), instituée en 1961.

BOURSE IRÈNE SENÉCAL

L'AQÉSAP est fière de créer la bourse Irène Senécal, nommée en l'honneur d'une pionnière de l'éducation artistique au Québec. Cette bourse de 500 \$ vise à promouvoir et à reconnaître l'engagement pédagogique de qualité de la part des nouveaux enseignants d'arts plastiques. Le postulant doit proposer une situation d'apprentissage et d'évaluation détaillée (SAÉ) vécue dans le cadre d'un stage en milieu scolaire. Afin d'être éligible à cette bourse, l'étudiant doit être un membre en règle de l'association, être inscrit au baccalauréat en arts visuels (enseignement) et avoir complété le stage 4 au cours de la session d'automne 2006 ou d'hiver 2007. Consultez le site www.aquesap.org pour connaître les conditions.

Il s'agit d'un document de 70 pages qui aborde certains des aspects théoriques et pratiques de l'enseignement des arts : il y est question des tendances internationales innovatrices, de la situation déplorable de l'enseignement du dessin dans les écoles ; il s'achève sur une série de recommandations allant du rôle de l'État dans le développement des arts à la formation des professeurs spécialisés et à la reconnaissance d'un enseignement des arts plastiques destiné à remplacer les traditionnels cours de dessin.

La Commission Parent a repris à son compte plusieurs des considérations exprimées dans le mémoire de la SQEA et proposa d'adopter de nombreuses recommandations dont la majorité ont été institutionnalisées entre 1965 et 1968 par le Ministère de l'Éducation qui venait alors d'être créé. Ainsi, le rôle d'une

association a été déterminant dans la légitimation d'un nouvel enseignement des arts plastiques. L'AQÉSAP poursuit encore aujourd'hui cette double mission soit de stimuler l'engagement chez les spécialistes en arts plastiques mais aussi et surtout de défendre et de promouvoir les arts auprès des autorités scolaires et ministérielles.

¹ Lemerise, S., (2006) Du dessin aux arts plastiques – L'héritage moderniste d'Irène Senécal. Presses de l'Université du Québec, 2007

² Senécal, I. Mémoire soumis par la section française à la commission royale d'enquête sur l'enseignement, Quebec Society for Education through Art/Société du Québec d'éducation par l'art, mai 1962.

**Dans le prochain numéro,
« L'apport de Monique Brière »
par Suzanne Lemerise.**